

## **Politique en matière d'évaluation au programme du diplôme**

### **Introduction**

La politique d'évaluation des apprentissages de notre école existe pour faire connaître notre vision de l'évaluation des apprentissages de nos programmes Passions-Passeport, PEL et PEI. La politique est élaborée pour tous les élèves de l'école. Les apprentissages visés sont ceux déterminés dans les programmes de formation des jeunes du MEES et du PEI.

Afin d'éviter les malentendus, la politique est destinée aux enseignants, à la direction, aux parents et aux élèves ainsi qu'au conseil d'établissement de l'école pour que tous la connaissent.

Le présent document a d'abord été rédigé en 2014. Il est mis à jour à la suite des changements dans les normes et modalités de l'école. Ces dernières sont la base de notre politique d'évaluation et un comité formé d'enseignants et d'un membre de la direction en assure le contenu. Les normes et modalités doivent ensuite être approuvées par le comité consultatif du personnel enseignant (CCPE), les enseignants, le conseil d'établissement et la commission scolaire.

### **Planification de l'évaluation du PEI**

En plus de l'évaluation prescrite par le MEES, l'évaluation critériée fait partie intégrante des pratiques des enseignants. La planification verticale, par équipe-matière de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire et horizontale, pour un même niveau, permet de bien planifier les évaluations. Des outils de consignation sont mis à la disposition des enseignants afin de s'assurer que chacun des critères et des objectifs spécifiques soient tous évalués. (Voir Annexe I.)

### **Principe de l'évaluation soutenant l'apprentissage des élèves au PEI**

Chaque enseignant doit évaluer au moins deux fois chacun des objectifs spécifiques des quatre critères reliés à chacune des matières, et ce, à chaque année du programme par le biais de tâches authentiques et de plans d'unité de travail. Les critères prescrits sont ceux de 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année du PEI. Pour la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année, les critères utilisés sont ceux du niveau supérieur.

L'évaluation formative, qui est réalisée de façon régulière, permet aux enseignants et aux élèves de s'assurer de la compréhension des contenus. De plus, cette évaluation permet également de recueillir des traces, de porter des jugements afin de donner des rétroactions aux élèves.

À chaque étape, l'évaluation sommative apporte des preuves qui démontrent l'accomplissement des élèves à l'aide des critères d'évaluation prescrits. Ainsi, les résultats obtenus aux différentes évaluations de chaque thématique déterminent le niveau final atteint par l'élève. S'il y a plus d'un enseignant pour la même matière dans un même niveau, une normalisation doit être effectuée. De plus, si un enseignant est seul dans son niveau, c'est un enseignant d'un autre niveau qui normalise.

### **Bulletin**

Un bulletin est remis aux parents trois fois dans l'année. De plus, à la fin de chaque année scolaire, un bulletin critérié est envoyé aux parents. Dans ce dernier, on retrouve les niveaux atteints par l'élève pour chacune des matières prescrites du PEI ainsi que le suivi de son engagement dans l'action service.

### **Certification**

Pour obtenir le diplôme de la SÉBIQ, les élèves doivent répondre à certaines exigences :

- Avoir obtenu le diplôme d'études secondaires (DÉS)
- Avoir réussi le projet personnel de 5<sup>e</sup> secondaire
- Avoir rempli toutes les conditions pour l'action-service de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire
- Avoir réussi le volet enrichissement de la langue maternelle et de la langue seconde
- Avoir réussi l'espagnol de 3<sup>e</sup> secondaire (200 heures)
- Avoir réussi les cours de monde contemporain, mathématiques et sciences (chimie, physique ou sciences générales) de 5<sup>e</sup> secondaire

Pour obtenir l'attestation de l'IB, les élèves doivent :

- Avoir réussi le projet personnel de 5<sup>e</sup> secondaire
- Avoir rempli toutes les conditions pour l'action-service de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire

Matière : Français

Niveau : \_\_\_\_\_

Enseignant : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Unités de travail	
Date	
Titre	
Approche (s)	
Enseignée (s)	

Critère A : Analyse

Date	Évaluations critériées + Approche(s) enseignée (s) + Évaluation provenant (Unité de travail/travail/examen/projet)
i.	
ii.	
iii.	
iv.	

Critère B : Organisation

Date Évaluations critériées + Approche(s) enseignée (s) + Évaluation provenant (Unité de travail/travail/examen/projet)	
i.	
ii.	
iii.	

Critère C : Production de texte

Date Évaluations critériées + Approche(s) enseignée (s) + Évaluation provenant (Unité de travail/travail/examen/projet)	
i.	
ii.	
iii.	

Critère D : Utilisation de la langue

Date Évaluations critériées + Approche(s) enseignée (s) + Évaluation provenant (Unité de travail/travail/examen/projet)	
i.	
ii.	
iii.	
iv.	
v.	

